



ENCADREMENT DES JEUNES – ÂGE DES ANIMATEURS

Propriétaire : Association des scouts du Canada (ASC)

NUMÉRO

EN VIGUEUR

Octobre 2016

ANNULÉ

B3-PO-CN-2011

1. OBJECTIFS

Cette politique définit les balises d'encadrement et de ratio des divers groupes d'âge quant à l'âge des animateurs par rapport à la branche qu'ils animent afin d'offrir un programme attrayant et sécuritaire pour les jeunes. Cette politique s'appuie sur le Code civil du Québec à l'effet qu'un jeune de moins de 18 ans soit considéré être un mineur (à moins d'être rémunéré pour son travail) et que dans ces conditions, il engage la responsabilité civile de ses parents/tuteurs.

2. APPLICATION

La politique s'applique à toute personne agissant à titre d'animateur de l'ASC, peu importe l'unité ainsi qu'à tout adulte gestionnaire appelé à agir à titre de substitut occasionnel. Pour les jeunes stagiaires, voir la **Politique de stagiaires en animation de moins de 18 ans**.

L'animateur responsable doit avoir dans la mesure du possible, 2 ans d'expérience en animation et posséder le minimum requis en formation - **voir politique de formation et de compétences requises** - ou le cas échéant, s'engager à la poursuivre dans les plus brefs délais.

L'encadrement des unités et la supervision constante des jeunes sont soumis aux réglementations et ratios suivants :

Âge minimum des animateurs par groupe d'âge

Groupe d'âge	Branche	Responsable	Animateurs	Ratio animateur/jeunes
7-8 ans	Castors / Hirondelles	21 ans*	18 ans	1 animateur pour 6 jeunes
9-11 ans	Louveteaux / Exploratrices	21 ans*	18 ans	1 animateur pour 6 jeunes
11-14 ans	Éclaireurs / Intrépides	21 ans*	18 ans	1 animateur pour 8 jeunes
11-17 ans	Aventuriers	25 ans*	19 ans	1 animateur pour 8 jeunes
14-17 ans	Pionniers	25 ans*	19 ans	1 animateur pour 10 jeunes
17-25 ans	Routiers	26 ans	26 ans	1 accompagnateur pour 10 jeunes

***Dérégation**

Le commissaire de district peut permettre à un membre adulte d'être responsable d'unité si celui-ci respecte ces conditions :

- Minimum de 2 ans d'expérience en animation
- Être en conformité avec la politique de **Formation des adultes et compétences requises**
- Démontrer des qualités de leadership et de gestion de ressources adultes

Encadrement des unités mixtes en coéducation

Toute équipe d'animation d'une unité mixte doit se composer d'au moins un homme et une femme. Seule exception: les 17-25 ans (Routiers), qui peuvent avoir un seul accompagnateur pour responsable.

Encadrement des unités homogènes

Toute équipe d'animation d'une unité homogène (c'est-à-dire composée uniquement de garçons ou de filles) doit comprendre au moins un animateur du même sexe que les jeunes composant l'unité.

**Lorsqu'une activité implique un coucher, les chambres ou les tentes doivent être unisexes dans la mesure du possible. Les adultes doivent dormir dans des chambres ou des tentes distinctes de celles des jeunes*

**Lorsque des jeunes doivent se dévêtir (piscine, moment du coucher, douches) et que la supervision d'un adulte est nécessaire, la présence de deux bénévoles du même sexe que les jeunes est exigée.*

Ratio animateurs/ jeunes

Un adulte ne doit jamais être seul avec un jeune. Les normes relatives à la sécurité et à la prévention exigent que deux (2) animateurs en règle soient présents en tout temps auprès des jeunes. Il est recommandé que ces deux animateurs se voient et s'entendent en toute situation. De bénéficier de la présence d'un troisième animateur facilitera davantage l'application de la règle.

Ex. : Si vous devez aller chercher du matériel, assurez-vous de ne pas vous retrouver seul avec un jeune. Soyez en présence d'un second animateur ou de plusieurs jeunes.

Les bénévoles occasionnels, les aides de camp et les stagiaires en animation ne peuvent être pris en compte dans le calcul du ratio. Par contre, un moniteur certifié, durant une activité spécifique, pourra être reconnu dans le calcul du ratio (escalade, canot, etc.).

Respect du ratio

Dans l'impossibilité de se conformer temporairement à l'âge minimum des animateurs (tableau 1), seul le commissaire de district pourra accorder une dérogation. Cependant, l'âge minimum requis ne pourra être en dessous de 18 ans.

Encadrement lors d'un séjour à l'extérieur du Canada

Voir **Politique de camps et de voyages internationaux**.

3. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

Sont responsables de l'application de la présente politique, le commissaire de district et chefs de groupes.

4. EN CAS DE NON-RESPECT

Tous les membres adultes de l'ASC sont régis par cette politique et ne peuvent agir contrairement à celle-ci. À défaut de le faire, ils feront face à des mesures disciplinaires.

Quelle est la différence entre les ratios de branches et la règle des deux animateurs?

Les ratios de branches sont offerts comme ligne directrice pour optimiser le programme scout selon la méthode scout. Ils favorisent les activités en petits groupes grâce auxquelles les jeunes membres peuvent tous contribuer également. La méthode scout est unique au mouvement scout et encourage les jeunes à participer activement à leur développement et à devenir des personnes autonomes, responsables et engagées. Peu importe les ratios, il doit toujours y avoir au moins deux animateurs ensemble en tout temps avec les jeunes.

Que dois-je faire si j'arrive d'avance à une rencontre et que les autres animateurs ne sont pas présents? Puis-je rester seul avec les jeunes?

Voici certaines options si vous vous retrouvez dans cette situation :

- Restez dehors et bien visible.
- Demandez aux parents de vous accompagner à l'intérieur et de rester avec vous jusqu'à ce qu'un autre animateur arrive.
- Gardez les portes du lieu de rencontre barrées et attendez l'arrivée d'un autre animateur.
- Au début de l'année de scoutisme, informez les parents au sujet des directives qui ont été mises en place afin d'assurer la sécurité des membres. Ces explications permettront aux parents de bien comprendre comment ils peuvent vous aider lors de telles situations.
- Veuillez noter que votre lieu de rencontre devrait toujours être prêt à recevoir les jeunes. Si vous avez besoin de préparer une activité ou de ranger de l'équipement pour rendre l'endroit sécuritaire, vous devez le faire avant l'arrivée des jeunes. Pour que votre lieu de rencontre soit prêt, vous devez aussi avoir un deuxième animateur avec vous.

Comment gérer la règle des deux animateurs lors d'une expédition de canot?

Vous ne devez pas avoir deux animateurs dans chaque canot, pourvu que les deux animateurs puissent se voir et s'entendre en tout temps, ils respectent la règle des deux animateurs.

Que devons-nous faire si un de nos jeunes est malade lors d'une randonnée et doit rebrousser chemin?

Deux animateurs (ou sinon 1 animateur et 1 aide de camp) doivent raccompagner le jeune malade. S'il y a au moins deux autres animateurs, le reste du groupe peut continuer la randonnée.

Si notre armoire de rangement n'est pas à la vue de notre salle de rencontre principale, puis-je aller y chercher du matériel avec des jeunes?

Souvenez-vous que deux animateurs doivent être en mesure de se voir en tout temps. Dans ce cas, pourquoi ne pas aller débarrer l'armoire de rangement, puis demander aux jeunes d'aller chercher le matériel deux par deux ? Ou encore, assurez-vous d'être accompagnés de plusieurs jeunes si vous y allez seul.

***« L'éducateur idéal serait celui qui a derrière lui une solide expérience de la vie ;
foyer enfants, orientation personnelle, engagement social ou politique, etc. » Baden Powell***